Maires de France, 1er mars 2012

Loi Pélissard

Très attendue par les élus, la loi du 29 février 2012 visant à assouplir les règles de refonte de la carte intercommunale, défendue par Jacques Pélissard, député-maire de Lons-le-Saunier et président de l'AMF, a été publiée le 1er mars 2012.

Ce texte vise à remédier à des difficultés concrètes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des SDCI. Il permet de faciliter la poursuite de la concertation locale dans les 33 départements où le schéma n'a pas été arrêté. Il assouplit les conditions d'évolution des communautés en reportant les règles plus strictes d'organisation de leur gouvernance (composition de l'assemblée et du bureau, désignation des suppléants) aux prochaines élections municipales et en aménageant les modalités d'exercice de certaines compétences, soit par la création de syndicats en matière scolaire, d'accueil de la petite enfance ou d'action sociale, soit par l'assouplissement des conditions de transfert des compétences facultatives. La loi clarifie également le transfert des pouvoirs de police des maires et permet aux présidents d'EPCI de renoncer à leur exercice partiel.

Ce texte, qui a fait l'objet d'une démarche consensuelle des rapporteurs des deux assemblées et du gouvernement, intègre de nombreuses dispositions qui avaient été proposées par Jean-Pierre Sueur, auteur de la proposition de loi portant diverses dispositions relatives à l'intercommunalité adoptée au Sénat en novembre 2011.

Phoca PDF